

BOURSES DE L'ÉTAT

C'est quoi ?

Elles vous aident à **soutenir la scolarité de votre enfant**, par de l'argent et d'autres aides.

C'est quoi ?

Elles s'adressent aux **familles modestes**. Vous y avez peut-être droit, surtout si vous êtes non imposable.
Elles dépendent des **revenus** de votre foyer et du **nombre d'enfants** à charge, qui apparaissent sur l'avis d'impôt sur le revenu.

N'OUBLIEZ PAS DE FAIRE VOTRE DÉCLARATION DE REVENUS !

C'est quoi ?

Avoir une bourse, c'est :

- de l'**argent** pour faire face aux frais de la scolarité de votre enfant ;
- la cantine comme l'internat **moins chers** ;
- un **bonus** pour le choix d'un lycée en 2nde GT ;
- une **priorité** dans l'ordre d'appel des candidats sur Parcoursup ;
- une fois étudiant, **des aides** par les CROUS (repas, logement...).

C'est quoi ?

Deux étapes, en mai et en septembre :

- déclarer en ligne ses revenus : **du 9 avril au 4 juin 2026** ;
- demander une bourse : **du 1^{er} septembre au 15 octobre 2026**.

C'est quoi ?

Vous pouvez vous renseigner et être accompagné :

- en vous adressant au collège de votre secteur ;
- en trouvant par l'application [@France-services](#) le **Point-accueil** le plus proche de chez vous.

**VOUS Y AVEZ PEUT-ÊTRE DROIT !
C'EST LE MOMENT DE VOUS RENSEIGNER !**



BOURSES DE L'ÉTAT

C'est quoi ?

Elles vous aident à **soutenir la scolarité de votre enfant**, par de l'argent et d'autres aides.

C'est quoi ?

Elles s'adressent aux **familles modestes**. Vous y avez peut-être droit, surtout si vous êtes non imposable.
Elles dépendent des **revenus** de votre foyer et du **nombre d'enfants** à charge, qui apparaissent sur l'avis d'impôt sur le revenu.

N'OUBLIEZ PAS DE FAIRE VOTRE DÉCLARATION DE REVENUS !

C'est quoi ?

Avoir une bourse, c'est :

- de l'**argent** pour faire face aux frais de la scolarité de votre enfant ;
- la cantine comme l'internat **moins chers** ;
- un **bonus** pour le choix d'un lycée en 2nde GT ;
- une **priorité** dans l'ordre d'appel des candidats sur Parcoursup ;
- une fois étudiant, **des aides** par les CROUS (repas, logement...).

C'est quoi ?

Deux étapes, en mai et en septembre :

- déclarer en ligne ses revenus : **du 9 avril au 4 juin 2026** ;
- demander une bourse : **du 1^{er} septembre au 15 octobre 2026**.

C'est quoi ?

Vous pouvez vous renseigner et être accompagné :

- en vous adressant au collège de votre secteur ;
- en trouvant par l'application [@France-services](#) le **Point-accueil** le plus proche de chez vous.

**VOUS Y AVEZ PEUT-ÊTRE DROIT !
C'EST LE MOMENT DE VOUS RENSEIGNER !**

